

## ANNEXE I

**POUR VENDRE AU GOUVERNEMENT DU MEXIQUE ET A SES ORGANISMES,  
UN FOURNISSEUR ÉTRANGER DOIT AVOIR UN NUMÉRO D'ENREGISTREMENT.  
VOICI LA MARCHE A SUIVRE.**

**ENREGISTREMENT AUPRES DU SECRETARIA DE PROGRAMACION Y PRESUPUESTO  
(SPP)**

Voici, en résumé, le processus d'enregistrement que doivent suivre les entreprises canadiennes qui souhaitent devenir fournisseurs du gouvernement du Mexique et de ses organismes décentralisés.

Note : Un fournisseur étranger (canadien) ne peut s'enregistrer lui-même; l'enregistrement doit être effectué par l'agent ou le représentant officiel de l'entreprise au Mexique.

Pour enregistrer une entreprise, il est nécessaire de fournir les documents énumérés ci-dessous au Registro de Proveedores du Secretaria de Programacion y Presupuesto (SPP) (ministère de la Planification et du Budget), à l'adresse suivante :

Registro de Contratistas y  
Proveedores de la Administracion  
Publica Federal S.P.P.  
Av. San Antonio Abda No. 124 - Piso 1  
06380 Mexico, D.F.

- a) Les formules de demande d'enregistrement de fournisseur étranger du S.P.P. (formule originale et 3 copies, chacune devant être signée séparément).
- b) Une copie du bilan et de l'état des résultats de l'entreprise où figurent des données ne remontant pas à plus de deux mois avant la date d'inscription de la demande d'enregistrement, ces documents ayant été traduits en espagnol et certifiés au consulat du Mexique.
- c) Une copie notariée de la procuration des représentants légaux de l'entreprise au Canada, certifiée par le consul du Mexique (sur les documents doivent figurer le nom complet de la personne ou des personnes ayant, en vertu de la loi, le pouvoir de signer des documents au nom de l'entreprise ainsi que la signature de chacune).
- d) Une copie du contrat passé avec l'agent ou le représentant mexicain, notariée et certifiée par le consul du Mexique.